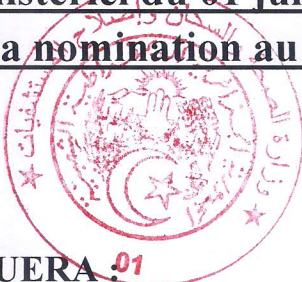


03 AOÛT 2020

**Annexe N° 2 à l'arrêté dumodifiant et complétant l'arrêté  
interministériel du 01 juin 2020 portant ouverture du concours national  
pour la nomination au poste supérieur de chef de service hospitalo-  
universitaire**



**CHU DOUERA 01**

- **Anesthésie Réanimation Pédiatrique :**
- Le candidat doit présenter des justifications de qualification dans l'anesthésie réanimation pédiatrique ainsi qu'une attestation justifiant d'un exercice minimal d'une année dans la spécialité concernée signée par les deux départements ministériels.

**CHU ORAN :**

- **Anesthésie Réanimation Pédiatrique :**
- Le candidat doit présenter des justifications de qualification dans l'anesthésie réanimation pédiatrique ainsi qu'une attestation justifiant d'un exercice minimal d'une année dans la spécialité concernée signée par les deux départements ministériels.

**CAC BATNA :**

- **Chirurgie Oncologique Pédiatrique :**
- Le candidat doit être un praticien spécialiste en chirurgie pédiatrique présentant des justifications de qualification dans la chirurgie carcinologique pédiatrique ainsi qu'une attestation justifiant d'un exercice minimal d'une année dans la spécialité concernée signée par les deux départements ministériels.
- **Oncologie Médicale Pédiatrique :**
- Le candidat doit être un praticien spécialiste en pédiatre présentant des justifications de qualification dans l'oncologie médicale pédiatrique ainsi qu'une attestation justifiant d'un exercice minimal d'une année dans la spécialité concernée signée par les deux départements ministériels.

